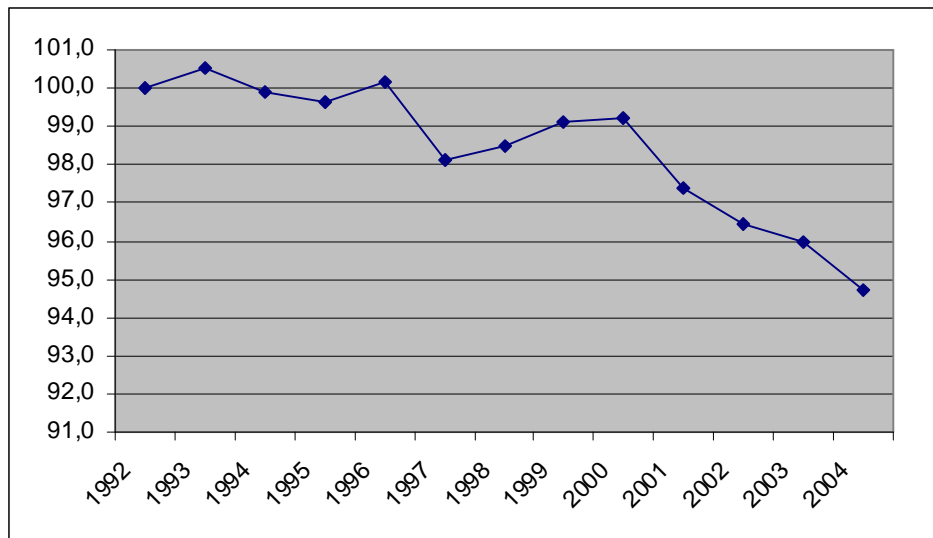


### Une perte de pouvoir d'achat sans précédent

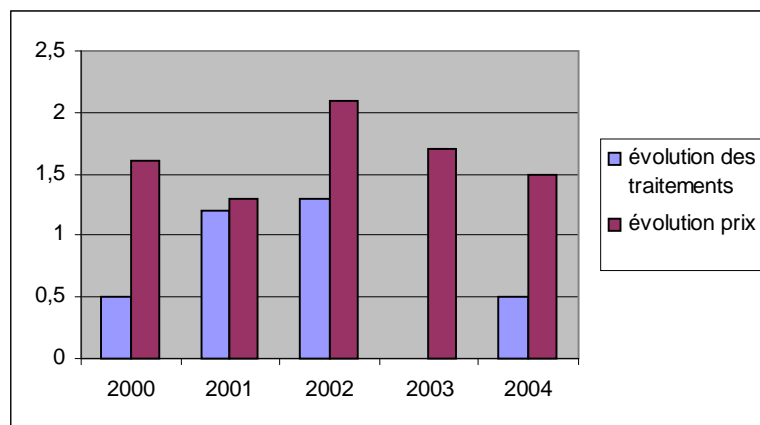
Evolution du pouvoir d'achat du point d'indice de 1992 à 2004



indice des prix INSEE, ménage urbain ouvrier ou employé, hors tabac

### Les annonces du gouvernement aggravent le retard constaté :

Evolution de l'indice des prix et du point d'indice de 2000 à 2004



### Conséquence :

En cinq ans, à qualification constante les pertes cumulées du pouvoir d'achat du point d'indice représentent plus d'un mois de salaire.

Un agent rémunéré au 1<sup>er</sup> janvier 2000, au premier échelon de l'échelle E2 (la plus faible de la fonction publique, le premier traitement mensuel net est actuellement de 1056 euros) sera au 31 décembre 2004 au 3<sup>ème</sup> échelon. Son pouvoir d'achat n'aura pas progressé en cinq ans. Cette évolution intègre 2 changements d'échelon et 3 points d'indice additionnels pour les bas salaires. Le passage au 4<sup>ème</sup> échelon au premier janvier 2005 ne lui apportera qu'une progression de 1,5% de son pouvoir d'achat du 1/1/2000 au 1/1/2005.

Dans la même situation, un agent rémunéré sur l'échelle E3 (traitement mensuel net au premier échelon actuellement de 1060.16 euros) aura subi une perte de pouvoir d'achat de 1%, malgré deux changements d'échelon et 3 points additionnels. Son passage au 4<sup>ème</sup> échelon le 1/01/05 ne lui apportera qu'une progression de 1,8% de son pouvoir d'achat.

Cette situation démontre que pour les agents ayant bénéficié de promotion, celle-ci compense à peine les pertes du pouvoir d'achat de la Valeur du point d'indice.

## 0% = 4 % ? Un tour de passe-passe

Aucune augmentation n'a eu lieu en 2003. Ce qui n'empêche pas le ministre, tout en reconnaissant la baisse de 3,7 % de la valeur du point, d'affirmer que les salaires auraient augmenté de 4% en moyenne. Un tour de passe-passe. Compte tenu des mesures individuelles (les promotions, l'avancement...) et de l'évolution des qualifications, d'une année sur l'autre, la masse salariale globale s'accroît. Le «  *salaire moyen par tête*  » qui est une donnée statistique abstraite augmente ainsi

mécaniquement. Mais chacun sait bien qu'il ne devient pas personnellement plus riche quand son collègue de travail est promu ! Et ces promotions sont rognées par l'inflation quand elles ne sont pas purement et simplement annulées. C'est bien la valeur du point d'indice qui est déterminante dans l'évolution de nos traitements. Dans le calcul du Ministre c'est la notion même du déroulement de carrière, principe de la Fonction Publique qui est contesté.

**Le ministre dit : « Nous avons une obligation de maîtriser les dépenses publiques »**

### La vérité, c'est que :

Le salaire des fonctionnaires n'est pas seulement une dépense. C'est aussi de l'argent qui rentre dans la consommation. C'est aussi une source de cotisations pour les régimes sociaux. C'est enfin un investissement dans les services publics indispensables à la population, à l'économie, à la vie et au développement du pays. Si les ressources de l'Etat sont en diminution, c'est par choix gouvernemental.

**Le ministre dit : « nous sommes tous attachés en France à notre politique de régulation publique »**

### La vérité est que :

Au moment où la Fonction Publique va connaître d'importants départs en retraite et des renouvellements, au moment où les qualifications sur le marché du travail vont se raréfier, les choix faits par le gouvernement

compromettent l'avenir et la qualité des services publics.

**La Fonction Publique, pour être attractive, a besoin d'une politique de rémunération ambitieuse.**

### Et les retraités

Pour eux, aucune mesure en 2003. Le gouvernement fait l'impasse sur les pertes du pouvoir d'achat accumulées depuis plusieurs années dans la Fonction Publique.

En n'accordant une mesure qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004, alors qu'ils ne seront plus concernés par la revalorisation des actifs, les 1,5 % promis pour les retraités ne constitueront en rien ni un rattrapage ni une progression.

*D'autres orientations en matière de finances publiques sont nécessaires. Elles passent par une autre dynamique de croissance, valorisant l'emploi et le pouvoir d'achat. Elles nécessitent aussi d'autres choix que ceux qui visent à affaiblir les recettes fiscales*

### **Fonctionnaires et agents publics, actifs et retraités, pour nos revendications :**

les organisations syndicales CGT – CFDT – FO – UNSA - FSU –CFTC – CGC

**VOUS APPELLENT A VOUS REUNIR, A DEBATTRE DES REVENDICATIONS ET MODALITES D' ACTIONS** à envisager au cours du mois de janvier 2004 pour contraindre le gouvernement à ouvrir des négociations salariales immédiates et à respecter un véritable dialogue social dans la fonction publique.

Dès à présent, **SIGNEZ ET FAITES SIGNER MASSIVEMENT** à l'ensemble des personnels la carte-pétition à destination du 1<sup>er</sup> Ministre.